

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON-----
BP 181 -42604 MONTBRISON CEDEX

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 7 décembre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION :**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.
- 2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.
- 3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10** membres et 3 membres représentés par pouvoir accordé, soit **13 membres votants** à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	10-	M. VERNET Gérard
2-	Mme BROSSE Chantal	11-	
3-	M. CHARRETIER Nicolas	12-	
4-	M. CHAZAL Jacques	13-	
5-	M. COUCHAUD Patrice	14-	
6-	M. DALBEGUE Gérard	15-	
7-	M. FRECON Laurent	16-	
8-	M. OGIER Yvan	17-	
9-	M. REBOUX Georges	18-	

Absents avec excuses : **Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECON Sébastien – M. PALIARD Rambert – M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean**

Absents représentés : **Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. COUCHAUD Patrice
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal
M. LARDON Erice donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves**

Secrétaire élu pour la durée de la session : **M. REBOUX Georges**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat budgétaire doit avoir lieu sur les orientations générales du budget au sein du Comité avant le vote du budget primitif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20231207-C02-20231207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Affichage : 12/12/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires pour le budget 2024 en section de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mme ROSSIGNEUX présente les dépenses de fonctionnement supérieures à 5 000 € (voir annexe N° 1).

M. OGIER est surpris du montant calculé pour les frais d'énergie électrique. Il lui semble que ce montant devrait être abaissé de l'ordre de 150 000 € car le prix moyen de l'électricité a baissé.

Il rappelle que le SMIF répercute une grande part de cette charge aux usagers desservis.

M. OGIER s'inquiète pour les irrigants, il craint qu'ils ne puissent plus payer les factures d'irrigation. M. DALBEGUE partage le même avis.

Pour eux deux, il faudrait prévoir pour 2024 un rabais année sèche pour le paiement du solde de la consommation 2023 qui a été une année de forte irrigation (consommation 17 676 916 m3).

M. BONNEFOY et M. BERGER attirent néanmoins l'attention sur le fait que le SMIF doit provisionner pour faire face aux investissements futurs. M. BERGER rappelle qu'il est désormais question de renouveler l'Artère de Poncins, cette opération estimée à plus de 10 millions d'euros devra être en partie financée par le SMIF.

L'exploitation de la future station du site Uzore est évoquée. Le SMIF devra négocier un avenant au contrat de prestation de service avec SAUR pour intégrer la restructuration des installations Uzore.

M. COUCHAUD indique qu'avec la M57 on aura la possibilité de créer des sous-comptes. Il serait intéressant d'en créer un au sein des travaux d'entretien pour gérer les provisions.

M. COUCHAUD se demande en outre s'il ne serait pas plus intéressant de mettre en place plus de signalisation sur le cours du canal et moins de clôture, cela afin d'éviter le vandalisme. Il suggère aussi que les panneaux soient positionnés sur les maçonneries et non sur pieux quand cela est possible.

Pour ce qui est de la tarification pour les industriels et poteaux d'incendie, les élus demandent un inventaire des différentes tarifications appliquées à ce jour.

M. REBOUX explique que la qualité de l'eau du canal influe d'une façon non négligeable sur la consommation en eau des stations de traitement de l'eau pour la consommation humaine notamment quand le canal a un faible débit en période d'irrigation.

Mme ROSSIGNEUX présente ensuite les recettes de fonctionnement (voir annexe N°1), elles ont été calculées :

- avec l'inflation à 5.80%
- sans rabais « année sèche » bien que les ASA soient éligibles à ce rabais.

Le projet de budget 2024 présente un déficit de 105 680 € alors que la saison d'irrigation 2023 se caractérise par une très forte consommation d'eau pour l'irrigation de 17 673 916 m3.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme ROSSIGNEUX présente la section d'investissement (voir annexe N°1).

➤ **Décisions :** - *approbation des orientations budgétaires présentées sous réserve des éléments suivants :*

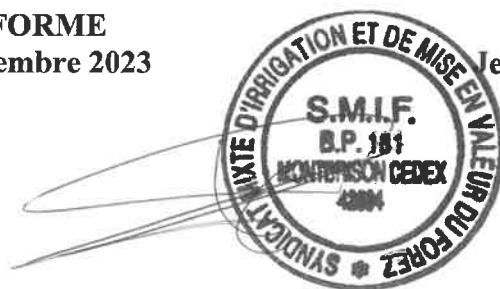
- *Le SIEL sera questionné sur le prix de l'énergie électrique pour 2024. Dans l'hypothèse où une baisse significative du coût de l'électricité serait prévisible, le vote d'un rabais année sèche pourrait être envisagé.*
- *Les élus sont d'accord sur l'augmentation des prix de 5,8 % pour tenir compte de l'inflation.*

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve le rapport d'orientations budgétaires présenté.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 7 décembre 2023

Le Président,
Jean Yves BONNEFOY



Voir ANNEXE N° 1 –Rapport d'orientations Budgétaires pour la préparation du budget 2024